

RPM/Belgium N.V.

Industriepark Noord · H. Dunantstraat 11B · B-8700 Tielt · T +32 (0) 51 / 40 38 01 · F +32 (0) 51 / 40 55 90
rpm@rpm-belgium.eu · www.rpm-belgium.eu



An RPM Company

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit:	Monepox® UB 500 Part B		
Catégorie pour l'utilisation:	Durcisseur		
Fournisseur	RPM/Belgium N.V. Industriepark Noord H.Dunantstraat 11B B-8700 Tielt	Numéro de téléphone d'appel d'urgence:	+32(0)51/ 40 38 01
		Personne à contacter:	Veerle Tuytens
		Adresse e-mail:	rpm@rpm-belgium.eu
Date d'émission	28-05-2009	Révision:	1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification: C;
R20/21/22;R34;R43;R52/53;

Dangers les plus importants:

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	% en poids	Classification
benzylalcohol	100-51-6	202-859-9	30 - 50	Xn R20/22
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8	30 - 50	R43, R52-R53, C R34, Xn R21/22
m-Phenylenebis(methylamine)	1477-55-0	2160325	1 - 10	R43, R52/53, C R35, Xn R20/22

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Un examen médical immédiat est requis.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Appeler immédiatement un médecin si on observe des signes d'allergie, en particulier du système respiratoire.

Contact avec les yeux:

Appeler immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau:

Appeler immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

contaminés et les chaussures. Utilisez un savon doux, si disponible.

Ingestion:

Appeler immédiatement un médecin. Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques:

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire:

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage:

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Mesures techniques/Précautions:

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Stockage:

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil direct. Conserver dans le conteneur original.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Valeurs limites d'exposition:

1477-55-0 m-Phenylenebis(méthylamine) 0.1 mg/m³ [France] STEL (VLE)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs

Protection des mains:

Gants en caoutchouc ou en plastique . Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale , Écran facial

Protection de la peau:

Vêtements de protection à manches longues , Tablier en caoutchouc ou en plastique

Mesures d'hygiène:

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôle d'exposition de l'environnement:

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

État physique

liquide

Couleur

transparent jaune clair

Odeur

type amine

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

8.5 - 11

Point d'ébullition

> 200 °C

Point d'éclair

> 100 °C

Limites d'explosivité

donnée non disponible

Propriétés explosives

donnée non disponible

Pression de vapeur

5 hPa (50 °C) (Air = 1.0)

Densité de vapeur

donnée non disponible

Taux d'évaporation

donnée non disponible (BuAc = 1)

Densité relative

ca. 1.05

Viscosité

200 - 400 mPa.s (20 °C)

Hydrosolubilité

insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau

donnée non disponible

Autres informations

Point de fusion

donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:

Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Matières à éviter:

Éviter les agents démarreurs qui forment des radicaux, les peroxydes et les métaux réactifs. Des acides et des bases, Amines, Agents réducteurs, Oxydants, hypochlorite de sodium

Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Ammoniaque, Aldéhydes, Acide nitrique

Polymérisation dangereuse:

Réaction exothermique

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:**Substance d'essai**

DL50/orale/rat =
DL50/cutanée/lapin =
CL50/inhalatoire/4h/rat =
DL50/cutanée/lapin =
DL50/orale/rat =
DL50/orale/rat =
CL50/inhalatoire/4h/rat =

Résultat du test

1030 mg/kg - Isophoronediamine (CAS 2855-13-2)
1840 mg/kg - Isophoronediamine (CAS 2855-13-2)
> 4178 mg/l - Benzylalcohol (CAS 100-51-6)
2000 mg/kg - Benzylalcohol (CAS 100-51-6)
1230 mg/kg - Benzylalcohol (CAS 100-51-6)
1040 mg/kg - m-xylylenediamine (CAS 1477-55-0)
2400 mg/l - m-xylylenediamine (CAS 1477-55-0)

Dangers pour la santé de l'homme:

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 - Provoque des brûlures.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Information supplémentaire:

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité:

Pas d'information disponible.

Potentiel de bioaccumulation:

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité:

Pas d'information disponible.

Écotoxicité:

CL50/96h/crapet arlequin =	10 mg/l - Benzylalcohol (CAS 100-51-6)
CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =	460 mg/l - Benzylalcohol (CAS 100-51-6)
CE50/72h/algues =	37 mg/l - Isophoronediamine (CAS 2855-13-2)
CE50/48h/Daphnia =	23 mg/l - Isophoronediamine (CAS 2855-13-2)
CL50, Leuciscus idus(Ide) :	110 mg/l (96h) - Isophoronediamine (CAS 2855-13-2)
CE50/48h/Daphnia =	16 mg/l - m-Phenylenebis(méthylamine) (CAS 1477-55-0)
CL50/96h/truite arc-en-ciel =	> 100 mg/l - m-Phenylenebis(méthylamine) (CAS 1477-55-0)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Information supplémentaire

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID - Transport terrestre:

Numéro ONU	2735
Nom d'expédition	2735 - Amines liquides corrosives, n.s.a. ou polyamines liquides corrosives, n.s.a. (Isophoronediamine; m-phenylenebis(méthylamine))
Classe	8
Risques secondaires	80
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8

IMDG - Transport maritime:

Numéro ONU	2735
Nom d'expédition	2735 - Amines liquides corrosives, n.s.a. ou polyamines liquides corrosives, n.s.a. (Isophoronediamine; m-phenylenebis(méthylamine))
Classe	8
No EMS	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8

IATA-DGR - Transport aérien:

Numéro ONU	2735
Nom d'expédition	2735 - Amines liquides corrosives, n.s.a. ou polyamines liquides corrosives, n.s.a. (Isophoronediamine; m-phenylenebis(méthylamine))
Classe	8
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s):

C - Corrosif

Phrase(s) R:

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 - Provoque des brûlures.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S:

S23 - Ne pas respirer les fumées, vapeurs.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Dispositions particulières concernant certaines préparations:

Information sur les législations nationales:

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34 - Provoque des brûlures.
R35 - Provoque de graves brûlures.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52 - Nocif pour les organismes aquatiques.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s)::

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Code du produit: EUB500200B

V1.40